

Commission de suivi de site pour l'établissement MAXAM ATLANTIQUE, implanté à Thénezay et La Ferrière en Parthenay

DREAL NOUVELLE-AQUITAINE

Unité bi-départementale 17/79

Tél.: 05 49 79 05 11

Adresse mail: ud-17-79.dreal..na@developpement-durable.gouv.fr

La réunion de la commission de suivi de site (CSS) créée pour l'établissement MAXAM ATLANTIQUE s'est déroulée le 16 décembre 2019, à la sous-préfecture de Parthenay, sous la présidence de Madame le Sous-Préfet.

Participaient à cette réunion :

En qualité de membre de la CSS:

Collège «Administration de l'État » :

- Mme Claire LIETARD, Sous-Préfet de l'arrondissement de Parthenay, représentant madame le Préfet ;
- M. Mathieu RICHARD, représentant la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- M. Christophe BON, représentant le Directeur Départemental des Territoires ;
- Mme Laurie BIASOTTO, représentant la Cheffe du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile à la Préfecture,

Collège « Élus des collectivités territoriales ou EPCI » :

- M. Guillaume CLÉMENT, maire de la commune de La Ferrière en Parthenay :
- M. Jacky PROUST, maire de la commune de Thénezay;
- M. Daniel LONGEARD, conseiller de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Collège « Riverains »:

- M. Arnaud MACÉ DE LÉPINAY, représentant l'association « Sèvre Environnement » ;

Collège « Exploitant »:

- Monsieur le responsable Qualité Environnement, Hygiène et Sécurité (QEHS) de l'entreprise ;

Collège « Salariés »:

- un salarié de l'entreprise, représentant le Comité Social et Économique :

Personnalités qualifiées:

- Le capitaine Apolline GAILLARD, représentant le Directeur du SDIS ;
- L'adjudant Stéphane ETLIN, référent sûreté gendarmerie, Chef de la cellule Prévention Technique de la malveillance ;

Autres personnes présentes :

- M. Cyril CAFFIAUX (Responsable du pôle environnement Préfecture);
- Mme Gaëlle DEMPURÉ (Pôle Environnement Préfecture);
- Mme Céline HARBON (DREAL UbD 17-79 Niort);

Madame le Sous-Préfet ouvre la séance et propose d'examiner les points à l'ordre du jour :

- > Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2018 ;
- > Bilan de l'inspection des installations classées pour l'établissement depuis la dernière commission ;
- ➤ Bilan de l'activité de l'établissement MAXAM Atlantique depuis la dernière commission ;

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2018

Madame le Sous-Préfet s'enquiert d'éventuelles questions ou demandes de modifications sur le compte-rendu de la dernière réunion de la CSS. Les participants n'exprimant aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Bilan de l'inspection des installations classées

Monsieur RICHARD indique que deux visites d'inspections ont eu lieu le 4 octobre 2018 et le 26 juin 2019. La première visite a été réalisée en présence du propriétaire de la forêt, lors de laquelle 2 remarques ont été relevées. La seconde a été réalisée conjointement avec un agent chargé de la mission de contrôles des transports terrestres avec pour objet principal la réglementation Transports Matières Dangereuses. Lors de cette visite, 5 écarts réglementaires simples et 24 remarques ont été relevées. L'ensemble des remarques n'ont pas été levées par l'exploitant.

Monsieur RICHARD précise que le réexamen quinquennal de l'étude de dangers (EDD), n'a pas été transmis avant le 6 août 2019 conformément à la réglementation. Par arrêté préfectoral du 28 novembre 2019, l'exploitant est mis en demeure de transmettre le réexamen sous un mois.

Le responsable OEHS précise que le réexamen sera transmis avant le 25 décembre.

3- Bilan de l'exploitant

Monsieur le responsable QEHS de la société MAXAM ATLANTIQUE présente le bilan d'activité pour la fabrication et le stockage d'explosifs à usage civil pour la période du 1 er mai 2018 au 30 avril 2019.

Il indique que l'entreprise a subi un mouvement de personnel important sur la partie encadrante et présente la nouvelle organisation mise en place. Il précise que le responsable Santé Sécurité ayant quitté la société, il est désormais en charge de l'ensemble des thématiques Qualité, Environnement, Hygiène et Sécurité.

4 - Questions diverses

Monsieur PROUST indique que sur le plan de zonage réglementaire, ne figure pas le bâtiment d'un éleveur qui a été reconstruit suite à un incendie. Celui-ci souhaitant agrandir la surface de stockage de sa chèvrerie et y installer des panneaux photovoltaïques. Il indique que l'éleveur était déjà installé avant l'exploitant.

Monsieur RICHARD précise que lors de la procédure d'élaboration du PPRT qui a été approuvé en août 2011, ce bâtiment ne figurait pas sur le cadastre et la parcelle concernée a par conséquent été classée en zone rouge claire, inconstructible pour ce type d'usage. Il précise que toutes modifications d'un PPRT nécessite un avis de la Direction Générale de la Prévention des Risques du ministère de la Transition Écologique et Solidaires.

Monsieur CAFFIAUX informe que la Préfecture a saisi le Service Environnement Industriel de la DREAL à Bordeaux et précise que Madame le Préfet a connaissance de cette affaire.

Madame BIASOTTO annonce qu'après le réexamen de l'EDD, le Plan Particulier d'intervention (PPI) sera révisé. Elle informe également qu'un exercice PPI sera réalisé en 2020 pour lequel l'exploitant et les maires seront prévenus. Le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) serait demandé aux communes concernées.

L'adjudant ETLIN évoque les diagnostics de sûreté des sites. Il va se mettre en contact avec l'exploitant sur ces sujets.

Le capitaine GAILLARD demande de lui communiquer les coordonnées d'un contact direct, car elle l'avait demandé à la dernière CSS mais la personne concernée à quitté l'entreprise. Elle rappelle la nécessité de mettre à jour le Plan Établissement Répertorié (Plan ETARE) de l'entreprise. Le responsable QEHS informe que désormais ce dossier relève de sa compétence.

Monsieur CAFFIAUX soulève la remarque faite lors de la dernière CSS sur la prise de contact de l'exploitant avec la gendarmerie et les sapeurs pompiers, pour l'organisation d'une visite du site. L'exploitant précise qu'une visite du site avec le SDIS a été réalisée en lien avec une session de formation en novembre.

Monsieur RICHARD informe les membres de la CSS que suite à l'incendie de Lubrizol du 26 septembre 2019, un courrier de Madame le Préfet a été transmis à l'ensemble des exploitants de sites Seveso seuil haut et seuil bas, rappelant l'obligation de transmettre un état des stocks rapidement en temps réel et hors heures ouvrables y compris lorsque le site n'est pas accessible, ainsi que l'organisation d'un exercice du Plan d'Opération Interne (POI) en dehors des heures d'ouverture pour notamment vérifier la réactivité de l'exploitant. Il précise qu'une visite d'inspection inopinée a été réalisée le 26 novembre 2019 pour lesquels les conclusions seront communiquées lors de la prochaine commission.

Monsieur CAFFIAUX déplore le manque d'information faite aux riverains sur ces sites suite à l'affaire LUBRIZOL.

Madame BIASOTTO informe la commission qu'un courrier de Madame le Préfet a été transmis aux maires pour organiser des réunions d'information auprès des riverains des sites SEVESO.

Madame le Sous-Préfet rappelle que ces réunions doivent être réalisées au premier trimestre 2020 et qu'il est urgent que l'exploitant se mette en conformité.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de question à formuler, Madame le Sous-Préfet remercie les membres et lève la séance à 10 h 30.

Les présentations de l'inspection des installations classées et de l'exploitant, notamment le bilan du système de gestion de la sécurité (SGS), sont consultables sur le site internet de la DREAL, à l'adresse suivante http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/departement-79-a10150.html.

Le Président de la Commission de Suivi de Site pour l'établissement MAXAM ATLANTIQUE, implanté sur les communes de Thénezay et la Ferrière en Parthenay

Guillaume CLÉMENT

